



# LE CHANGEMENT PAR L'ENGAGEMENT



Protecteur  
des enfants

# VOUS AVEZ DES DROITS



## LE BUREAU DU PROTECTEUR DES ENFANTS

346 avenue Portage, bur. 100  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0C3

Téléphone : 204-988-7440  
Sans frais : 1-800-263-7146  
Télécopieur : 204-988-7472

[CHILDRENSADVOCATE.MB.CA](http://CHILDRENSADVOCATE.MB.CA)

# MANITOBA

BUREAU DU PROTECTEUR DES ENFANTS DU MANITOBA

## RAPPORT ANNUEL

1er avril 2011 au 31 mars 2012



Protecteur  
des enfants

### TABLE DES MATIÈRES

Au sujet du Bureau du protecteur des enfants .....	3
Message du protecteur des enfants .....	4
Sommaire .....	5
Survol des initiatives et des activités .....	7
Examen des services .....	13
Thèmes et recommandations .....	21
Rapport financier .....	23
L'équipe du personnel du Bureau du protecteur des enfants du Manitoba .....	23
Comité consultatif de révision d'enquêtes spéciales (SES) ..	23

# AU SUJET DU BUREAU DU PROTECTEUR DES ENFANTS

# LES DROITS DES ENFANTS



## ÉNONCÉ DE VISION

Notre vision est d'une société sécuritaire et saine qui entend, inclut, valorise et protège tous les enfants et les jeunes.

## ÉNONCÉ DE MISSION

La mission du Bureau du protecteur des enfants est d'assurer que les voix des enfants et des jeunes impliqués dans les organismes de protection de la jeunesse soient entendues. À titre de bureau indépendant, nous revendiquons un changement systémique au bénéfice des enfants et des jeunes, en vertu de la Loi sur les services à l'enfant et à la famille et la Loi sur l'adoption.

## CE QUE NOUS FAISONS

Le Bureau du protecteur des enfants est un bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba. Nous représentons les droits, les intérêts et les points de vue des enfants et des jeunes partout au Manitoba, qui reçoivent ou ont le droit de recevoir des services en vertu de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* et la *Loi sur l'adoption*. Pour ce faire, nous encourageons directement les enfants et les jeunes et nous révisons les services à la suite du décès de tout jeune qui était prestataire des services d'organismes de protection de la jeunesse au cours de l'année précédant son décès.

Le Protecteur des enfants est autorisé à réviser, enquêter, et faire des recommandations sur les affaires liées au bien-être et aux intérêts de ces enfants.

## GUIDÉ PAR L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR

Nous jouons notre rôle conformément aux dispositions de l'intérêt supérieur de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* et de la *Loi sur l'adoption*. Cela signifie que dans toutes les activités effectuées par le personnel du Bureau du protecteur des enfants, l'intérêt supérieur du jeune est la plus haute priorité.

## L'IMPORTANCE D'UN PROTECTEUR DES ENFANTS INDÉPENDANT

Ce statut d'indépendant du Bureau du protecteur des enfants est essentiel. Il permet au Protecteur des enfants de remettre librement en question le système, et de travailler à changer les pratiques, les politiques, ou la législation lorsqu'elles ne répondent pas aux intérêts supérieurs des enfants.

« Indépendant » signifie que le gouvernement du Manitoba ne supervise pas le défenseur du Bureau du protecteur des enfants. Nous sommes séparés et distincts des organismes de protection de la jeunesse ; nous ne sommes pas une agence d'aide sociale à l'enfance.

Les enfants ont grandement besoin de protecteurs. Ils ont une voix, mais pratiquement aucun pouvoir légal d'obliger qui que ce soit de les écouter. Notre expérience lors de conversation avec les enfants sous la garde d'organismes de protection de la jeunesse montre qu'ils sentent souvent qu'ils n'ont pas leur mot à dire sur ce qui leur arrive.

## MESSAGE DU PROTECTEUR DES ENFANTS

# LE CHANGEMENT PAR L'ENGAGEMENT



Conformément à l'article 8.2 (1) (d) de la Loi sur les services à l'enfant et à la famille, je dépose respectueusement le présent document à titre de rapport annuel pour la période commençant le 1er avril 2011 et se terminant le 31 mars 2012.

Il y a de nombreux particuliers et groupes au Manitoba qui possèdent de vastes connaissances et une richesse d'idées sur la façon d'améliorer le bien-être des enfants et des jeunes. Même si le Bureau du protecteur des enfants a formellement la responsabilité d'étudier le système de protection des jeunes et de parler au nom des enfants et des jeunes, notre travail serait impossible si nous ne coopérons pas avec d'autres particuliers et organismes qui partagent une vision d'une société sécuritaire et saine qui entend, inclut, valorise, et protège tous les enfants et les jeunes.

Pour être une voix efficace au nom des jeunes Manitobaines et Manitobains, nous devons favoriser leur participation, et écouter ce qu'ils ont à dire au sujet de leurs expériences. Pour faire des recommandations efficaces sur les modifications au système de façon à améliorer les services, nous devons aussi favoriser l'engagement des travailleurs sociaux qui s'occupent des enfants, du gouvernement et des responsables communautaires, des autres défenseurs des droits, ainsi que des parents d'accueil et des prestataires de soins.

Les changements durables ne se produisent jamais dans le vide, sans apport et collaboration, les changements sont rarement efficaces.

Au cours de la dernière année, nous avons consacré beaucoup de temps à développer des relations avec tous ceux qui visent l'intérêt supérieur des enfants. Ceci comprend la réservation de temps à l'interne afin de cristalliser la meilleure façon de fournir nos services et de réexaminer la mission et la vision de notre bureau.

De plus, et par le biais de consultation avec les quatre régies qui supervisent les agences de services à l'enfant et à la famille, nous avons développé un protocole commun pour dégager des recommandations émergeant des révisions de décès d'enfants. Le nouveau processus permet un dialogue plus collaboratif, qui a pour effet des recommandations de changements qui continuent à améliorer la prestation de services pour les jeunes Manitobaines et Manitobains vulnérables.

Cette année, nous avons aussi continué à rejoindre les collectivités partout dans la province afin de prendre contact avec les enfants et les jeunes, et accroître la compréhension du rôle de notre bureau, par le public.

Le plus important, nous avons augmenté notre contact direct avec les enfants et les jeunes par le biais d'événements spéciaux, des médias sociaux, et notre partenariat continu avec VOICES, le réseau des jeunes sous-gardés. Nous avons vu une augmentation importante des enfants et des jeunes qui initient le contact avec notre bureau.

Nous avons tous un rôle à jouer pour assurer que les enfants et les jeunes du Manitoba sont en sécurité, protégés, et que leurs droits sont respectés, afin qu'ils puissent s'épanouir. Nous vous invitons à vous joindre à nous pour atteindre cet objectif, ensemble.



Déposé respectueusement,  
Le Bureau du protecteur des enfants

**Darlene MacDonald, M.S.S.**

# SOMMAIRE



Protecteur des enfants  
**Darlene MacDonald**

## THÈME DU RAPPORT DE CETTE ANNÉE

# LE CHANGEMENT PAR L'ENGAGEMENT

Pour stimuler efficacement les améliorations au système d'aide à l'enfance, nous avons besoin de la participation des partenaires à tous les niveaux, y compris les enfants et les jeunes, les intervenants en protection de la jeunesse, le gouvernement, les dirigeants communautaires, les autres défenseurs des enfants, ainsi que les parents d'accueil et les proches aidant.

### PROGRÈS :

- ▶ Révision de la meilleure façon de faire la prestation des services du BPE, réexamen de notre mission et de notre vision.
- ▶ Développement d'un protocole commun avec les agences des services à l'enfant et à la famille pour développer des recommandations générées par les révisions de décès d'enfant.
- ▶ Augmentation des activités de vulgarisation, y compris des événements spéciaux et des médias sociaux, pour prendre contact avec les jeunes et engager le public.

## SURVOL DES ACTIVITÉS

### PALIER PROVINCIAL

- Publication de notre rapport intermédiaire sur 2006 : *Renforcer nos jeunes — leur voyage vers la compétence et l'indépendance*.
- Exécution d'une révision des services aux jeunes qui ont des besoins complexes, suivi d'un rapport qui sera déposé l'an prochain.
- Exécution de 29 visites communautaires et de 80 visites d'établissements pour les enfants et les jeunes ; présence à plus de deux douzaines d'activités communautaires et participation à plus de 20 présentations publiques et 5 kiosques d'information de BPE.
- Lancement d'un bulletin pour les jeunes ainsi qu'un pour les adultes qui travaillent dans le système d'aide à l'enfance.



### PALIER NATIONAL

- Participation par le biais du Conseil canadien des organismes de défense des droits des enfants et des jeunes afin d'établir un cadre national pour des services de qualité uniforme aux enfants et aux familles qui se déplacent entre les provinces.

## SERVICES DE RÉVISION D'ENQUÊTES SPÉCIALES (SES)\*

\*Le nombre des dossiers fermés est plus grand que le nombre de dossiers ouverts comme suite aux cas reportés de l'année précédente.

163

Total des décès d'enfants au Manitoba

61

Total des décès d'enfants qui satisfont aux critères d'examen

154

Total des révisions complétées

## CHIFFRES SUR LES SERVICES\*

### SERVICES DE PROTECTION

\*Le nombre des dossiers fermés est plus grand que le nombre de dossiers ouverts comme suite aux cas reportés de l'année précédente.

2 382

Total des demandes de services

1 334

Total des dossiers ouverts

1 395

Total des dossiers fermés

## THÈMES ET RECOMMANDATIONS



### POINT DE VUE DES ENFANTS ET DES JEUNES

Le BPE reçoit de fréquents rapports des enfants et des jeunes liés au manque de contact avec leurs travailleurs sociaux, ou l'absence de réponses de ces derniers. Quoique le nombre de cas et les exigences de premières lignes soient élevés et rendent la chose difficile, l'écoute et la prise en compte du point de vue des enfants et des jeunes doivent constituer une priorité.

18+

### PLANIFICATION DE LA TRANSITION POUR L'ÉMERGENCE DE L'ÂGE ADULTE

Nous continuons de recevoir des demandes de défense des droits en ce qui a trait au manque de planification de la transition vers l'indépendance lorsqu'un jeune atteint 18 ans et doit quitter le système de soins. Nous recevons aussi des demandes liées aux jeunes adultes (19 à 21 ans) qui ont de la difficulté avec les termes des extensions de soins.



### LE RETRAIT D'ENFANTS EN FAMILLE D'ACCUEIL/RECOURS DES PARENTS D'ACCUEIL

Les demandes de défense des droits en ce qui a trait au retrait des enfants de leur famille d'accueil



### ÉVALUATION FAMILIALE

Le BPE continue de rencontrer des cas où il y a eu peu ou pas d'évaluation faite aux moments cruciaux de la prestation de services aux enfants et aux familles. Une telle évaluation est indispensable en matière de compréhension du risque potentiel de sévices pour les enfants et les jeunes.



### RISQUES DE L'ENVIRONNEMENT DE SOMMEIL

Nous avons remarqué un nombre de décès d'enfants associés à des environnements de sommeil non sécuritaires. Même si la pratique du partage du lit parent-enfant augmente en popularité, elle comporte des risques importants. Nous voudrions voir plus d'effort concerté pour sensibiliser les parents dans ce secteur.

### CRI DU COEUR DU BPE

- Le Bureau du protecteur des enfants « approuve spontanément » l'Université de Winnipeg pour le lancement de son programme de dispense des frais de scolarité pour les jeunes pris en charge.



- Félicitations à Corey Laberge, avocat à l'aide juridique du Manitoba, qui a reçu le Prix de défense des enfants de la Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada. Le BPE a soumis la candidature de monsieur Laberge pour ce prix.



# SURVOL

## DES INITIATIVES ET DES ACTIVITÉS

### PALIER PROVINCIAL

#### RAPPORT INTERMÉDIAIRE - RENFORCER NOS JEUNES

#### LEUR VOYAGE VERS LA COMPÉTENCE ET L'INDÉPENDANCE



Nous avons déposé un rapport de suivi sur les recommandations issues du rapport 2006 du BPE, *Renforcer nos jeunes — leur voyage vers la compétence et l'indépendance*. Le rapport intégral (en anglais) est publié sur le site Internet du BPE : <http://www.childrensadvocate.mb.ca/resources/special-reports>.

Dans le rapport original, le BPE a examiné les conditions auxquelles font face les jeunes sous garde, lorsqu'ils font la transition hors du système des services à l'enfant et à la famille vers la vie adulte. Les résultats du rapport n'étaient pas encourageants. Le BPE a découvert que de nombreux jeunes ne complétaient pas leur cours secondaire, devenaient parents avant d'y être préparés, étaient souvent aiguillés vers les programmes d'aide au revenu, et parfois se retrouvaient sans abri.

Le rapport notait 45 recommandations d'amélioration des services au ministère des Services à la famille et Travail (MSFT) et aux régies des services à l'enfance et à la famille pour répondre aux préoccupations. La réponse a été favorable :

- ▶ Peu de temps après le dépôt du rapport, la province a annoncé un fonds de 240 000 \$, réservé aux jeunes sous-gardes pour l'éducation, la formation technique et pour développer des stratégies d'engagement des jeunes et des programmes de mentorat, ainsi que pour soutenir les augmentations de prolongement de garde au-delà de l'âge de la majorité pour ceux sous tutelle permanente.
- ▶ Le MSFT a aussi financé un projet pilote à Winnipeg et à Thompson qui comprenait le logement, le soutien financier et le mentorat en éducation ou à l'emploi et aux compétences de la vie quotidienne pour 25 à 30 jeunes qui quittaient la garde.
- ▶ Des groupes de travail ont été constitués pour réviser les normes de politique et de service et développer un programme de formation pour les fournisseurs de services et les prestataires de soins.

<sup>1</sup> Le ministère des Services à la famille et Consommateurs (MSFC) a été renommé ministère des Services à la famille et Travail, en janvier 2012.



Suscitant des inquiétudes est le fait qu'au moment de la révision, le développement de politique et de normes pour les jeunes en transition hors des services, n'avait pas encore été complété. Le BPE a jugé qu'entre les offices des SEF, il existait différentes priorités et visions pour la structure et la configuration des services nécessaires. Le résultat est que certains jeunes avaient accès à des services qui leur permettaient de faire la transition hors de la garde en se sentant appuyés et préparés, alors que d'autres continuent à quitter la garde sans le soutien dont ils ont besoin.

Du côté positif, au cours des quatre dernières années, nous avons vu une augmentation importante du nombre de jeunes qui demeurent sous garde au-delà de l'âge de la majorité. Toutefois, ces prolongations semblent moins susceptibles de se produire pour les jeunes en difficultés, qui refusent de coopérer ou qui s'engagent dans des activités négatives. Cependant, ce sont ces jeunes qui ont le plus besoin de soutien lorsqu'ils font la transition vers l'indépendance. Ce sont là ceux dont les résultats sont le plus susceptibles d'être négatifs. Le BPE s'inquiète du fait que ces jeunes sont sortis de l'encadrement des soins trop tôt pour avoir une chance de réussir.

## NATIONAL/ INTERNATIONAL

### CADRE NATIONAL POUR LES DÉFENSEURS DES ENFANTS

Parfois, les enfants et les familles impliqués avec les bureaux de protection des enfants déménagent de façon temporaire ou permanente dans une autre province. Ceci peut signifier qu'un bureau du protecteur des enfants d'une province fasse une demande de suivi ou d'aide du bureau du protecteur des enfants d'une autre province.

Par le biais du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes (CCDEJ), le défenseur des enfants du Manitoba continue de participer à la création d'un cadre pour des services de protection homogènes et de qualité pour les enfants et les familles qui déménagent d'une province à une autre.



« Membre du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes »

### RAPPORT SUR LES JEUNES AYANT DES BESOINS COMPLEXES

Dans le rapport de l'an dernier, nous avons mentionné que notre bureau avait entrepris un rapport spécial examinant les besoins des jeunes qui luttent avec des problèmes multiples, comme les retards de développement, les défis mentaux ou cognitifs, les questions de santé mentale, ou les conflits avec la loi. Cette révision est presque complétée et comprendra une discussion sur les questions de placement et les difficultés à trouver les services de soutien adéquat pour ces jeunes qui exigent un haut niveau de soins. Nous prévoyons déposer ce rapport au début du prochain exercice financier.





# APPROCHE COMMUNAUTAIRE

## VISITES COMMUNAUTAIRES ET ÉDUCATION

En plus de l'exécution de 29 visites communautaires et de 80 visites d'établissements pour les enfants et les jeunes, le BPE a participé à plus de deux douzaines d'activités communautaires et participation à plus de 20 présentations publiques et 5 kiosques d'information de BPE.

## LA JOURNÉE NATIONALE DE L'ENFANT

Pour commémorer la Journée nationale de l'enfant, le BPE a présenté un kiosque d'information sur les droits des enfants au centre commercial Portage Place de Winnipeg, en novembre. Le personnel du BPE a distribué des affiches pleine couleur sur les droits des enfants, des crayons à dessiner et des brochures.

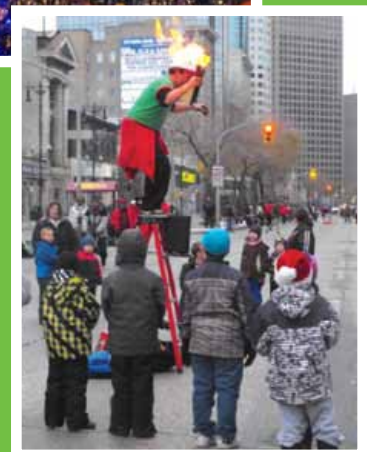


L'évènement était une occasion de rejoindre les enfants, les jeunes et les familles, dont un grand nombre possédaient des connaissances limitées sur les droits des enfants ou le rôle du bureau du protecteur des enfants.



## LE DÉFILÉ DU PÈRE NOËL

Puisque le bureau du protecteur des enfants est situé directement sur la route suivie par le défilé du père Noël, le personnel et les bénévoles en ont profité pour célébrer le temps des Fêtes en invitant les enfants qui demeurent dans des milieux d'accueil d'urgence, ainsi que leurs prestataires de soins, à partager le plaisir. La fête du BPE comprenait de la pizza, du chocolat chaud, des biscuits, et un sac de friandises pour chaque enfant présent.





## BULLETINS POUR LES JEUNES ET POUR LES AGENCES

Le BPE a lancé deux bulletins cette année : un pour les enfants et les jeunes sous-gardés, et l'autre pour le personnel, les prestataires de soins, les parents d'accueil des SEF, ainsi que pour les fournisseurs collatéraux de services comme les écoles et les postes de soins infirmiers. Notre bureau utilisera ces publications pour annoncer les projets et les événements spéciaux, ainsi que pour offrir de la sensibilisation continue aux droits des enfants et au rôle du BPE.



## DONNER NOTRE MAXIMUM

Cette année, le bureau du protecteur des enfants a gagné le prix All Charities Campaign Best Small Department. Le BPE a vu une augmentation de 196,85 % de ses engagements, cette année, et son taux de participation est passé de 28 % pour l'année précédente, à 31 %.

All Charities est une campagne en milieu de travail, dirigée par des bénévoles, qui permet aux employés de faire des dons aux organismes caritatifs de leur choix, par le biais de retenue sur le salaire.

## STAGES DES ÉTUDIANTS

Le BPE a accueilli deux étudiantes, cette année. Jill Okrainec, une étudiante en résolution de conflit, de l'Université de Winnipeg, et Stacey Morin-Banfield, une étudiante en service social de l'Université du Manitoba, ont travaillé à un projet à notre bureau, pendant huit mois.



Protecteur  
des enfants

# HAUT ET FORT DU PROTECTEUR !



## PRIX POUR CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE DE LA LIGUE POUR LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANCE DU CANADA

Le Bureau du Protecteur des enfants était enchanté d'apprendre que l'avocat à l'aide juridique basé au Manitoba, Corey La Berge, avait été reconnu par la Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada, qui lui a décerné son prix de défense des enfants. Le BPE avait proposé M. La Berge pour ce prix bien mérité.

Au cours de sa carrière, M. La Berge a défendu les droits des enfants souffrant de troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF), de recevoir un traitement équitable de la part du système judiciaire, en non seulement les défendant individuellement comme client, mais aussi en réclamant plus de ressources, et des modifications au système.

Ses efforts depuis 2004 comprennent l'offre de formation accrue pour ses collègues dans le système judiciaire, le don de soutien réel pour l'élaboration de programmes précis pour répondre aux besoins, son rôle de consultant pour ces organismes des Services à l'enfant et la famille qui travaillent avec les jeunes souffrant du syndrome, l'approfondissement de la question de justice pour les jeunes au sein des organismes au service des personnes souffrant de TSAF, et finalement, l'offre d'éducation populaire. De plus, il a réussi à lier son travail de façon significative aux connaissances, à la culture et aux traditions des Premières Nations.

## ASSISTANCE AUX ÉTUDIANTS SOUS GARDE

Le BPE félicite l'Université de Winnipeg pour le lancement de son programme d'exemption des frais de scolarité pour les jeunes sous tutelle. Ce projet pilote accueillera chaque année, dix étudiants sous tutelle, qui se verront exemptés des frais de scolarité par l'Université de Winnipeg. Les dépenses de subsistance des étudiants y compris le logement, les manuels scolaires et les repas seront assurées par la prolongation de la garde de leur bureau de protection de l'enfance, jusqu'à l'âge de vingt-et-un ans.

Ce programme serait le premier en son genre au Canada, et nous comprenons que d'autres institutions postsecondaires au Manitoba sont à élaborer des programmes similaires pour soutenir les jeunes sous tutelle.



# POINTS SAILLANTS DE LA RÉGIE

## RÉGIE GÉNÉRALE

Nous continuons à être inspirés par la détermination que démontre la Régie générale dans son approche la question de la transition de l'âge adulte pour les jeunes sous tutelle. La Régie générale est déterminée à élaborer les meilleurs modèles de pratique pour soutenir les jeunes qui atteignent l'âge adulte et qui ont un soutien limité. Nous sommes encouragés par les modèles basés sur la recherche qui semblent bien placés pour atteindre des résultats positifs pour les jeunes.

## RÉGIE MÉTISSE

La Régie métisse a fait preuve de leadership et d'un engagement à la prestation de services centrés sur l'enfant, en assurant que tout le long de son processus de réorganisation visant à créer leur nouvelle agence, Michif CFS, aucun enfant n'ait eu de changement de son travailleur ou sa travailleuse.

## RÉGIE DU NORD

Nous félicitons l'élaboration du Centre de formation du Nord de Thompson, par la Régie du Nord, centre qui travaille à répondre aux divers besoins de formation des groupes de personnel de son agence. Ce centre qui relie géographiquement les travailleurs éparpillés dans le Nord pour des occasions importantes de développement des habiletés aidera, à son tour, les travailleurs à fournir des services essentiels aux enfants, aux jeunes et à leurs familles.

## RÉSEAU DE SOINS DES PREMIÈRES NATIONS DU SUD

Nous saluons l'engagement de la Régie du Sud à relier les jeunes à leurs racines culturelles et communautaires. Au cours de l'année 2011-2012, la Régie du Sud a lancé un programme d'engagement des jeunes, connu sous le nom de *Empowering Youth Engaging Spirits for Mother Earth*, ou *EYES for ME*. Offert d'abord à la salle culturelle Ji-zhaabwiing sur l'avenue Adele, EYES for ME engage les jeunes Autochtones, de 10 à 24 ans, par le biais d'un regard sur l'exploration et la compréhension de leur culture.

## PARTICIPATION À DES COMITÉS

Le BPE continue de participer aux comités suivants :

- le Comité de révision des enquêtes sur les enfants
- Le Comité consultatif provincial sur la maltraitance des enfants
- Voices : le réseau des jeunes du Manitoba sous garde
- le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes
- Le Comité consultatif sur les jeunes exploités sexuellement
- Le Comité sur la santé des enfants, Hôpital pour enfants
- la Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada
- le Comité directeur ÉCI (Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants)
- l'Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux

## LES ENFANTS PRIS EN CHARGE

Le nombre d'enfants pris en charge a progressivement augmenté au cours des années, de 5 782 en 2004 à 9 432 en 2011, pour une augmentation totale de 3 650 enfants. Comme proportion de la population des enfants au Manitoba, il y a eu une augmentation des enfants pris en charge pendant cette période de 2 % à 3,25 %.

(Source : Services à la famille et Travail Manitoba)



3,25%

## LE BPE PRÉSENTE



Chaque année, nous offrons de nombreuses présentations sur le rôle et les services de notre bureau. Contactez-nous pour réserver une présentation à votre groupe ou votre organisme.

# RÉVISION DES SERVICES

## STATISTIQUES DES SERVICES DE PROTECTION

### TOTAL DES DEMANDES DE SERVICES

En 2011-2012, les services de protection ont reçu un total de 2 382 demandes de service. Ceci représente une augmentation de 3,5 %, de 2 299 demandes de services reçues par le bureau au cours de l'exercice financier 2010-2011.

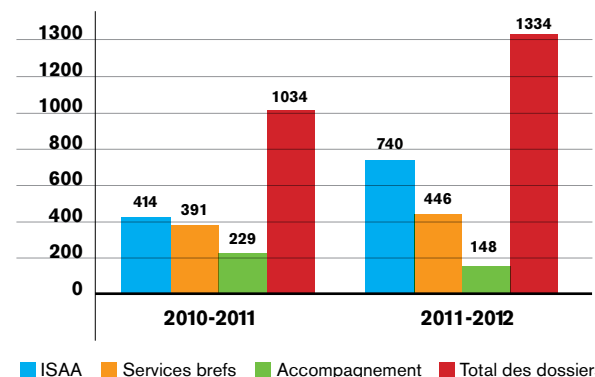
De ces demandes, 442 ont été traitées à la réception et 1 940 ont été traitées par les agents d'évaluation initiale.

Le tableau qui suit indique les nombres de cas pour différents paliers d'intervention, qui comprennent :

- 1. Information et soutien à la défense par soi-même (ISDS)**  
— Cette catégorie comprend tous les renvois concernant un enfant ou un jeune où, après un recueil minimal de renseignements par le BPE, un règlement a été atteint parce que l'affaire était :
  - Hors compétence (p.ex., affaires de garde ou d'accès, questions d'éducation, etc.),
  - une demande de nature générale (p.ex., coordonnées d'une agence des SEF, les heures d'ouverture ou l'adresse du BPE, etc.),
  - résolue par la provision de renseignements et de stratégie de représentation personnelle (p.ex., fournir des explications sur le processus de plainte aux SEF).
- 2. Services brefs** — tous les cas de services brefs doivent relever du mandat du BPE et devraient s'achever dans les 90 jours, au palier de l'évaluation initiale. Les interventions de services peuvent comprendre la révision de l'implication des services de protection de l'enfance, l'établissement de contact avec l'agence des SEF ou la présence à une réunion afin de fournir un soutien direct à un enfant ou un jeune.

- 3. L'intervention de sensibilisation** — les cas qui exigent l'intervention de sensibilisation sont typiquement des affaires qui demandent des services d'accompagnement continu, attribuables à la complexité des services ou à l'immédiateté des questions en présence. Complexité des services désigne les affaires où les questions identifiées sont multidimensionnelles où il y a insuffisance de ressources communautaires ou familiales pour répondre aux besoins identifiés. Les cas sont classés comme immédiats lorsqu'il existe une crise personnelle ou environnementale importante qui demande une intervention immédiate par un prestataire de services ou plus.

### TOTAL DE DOSSIERS OUVERTS ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

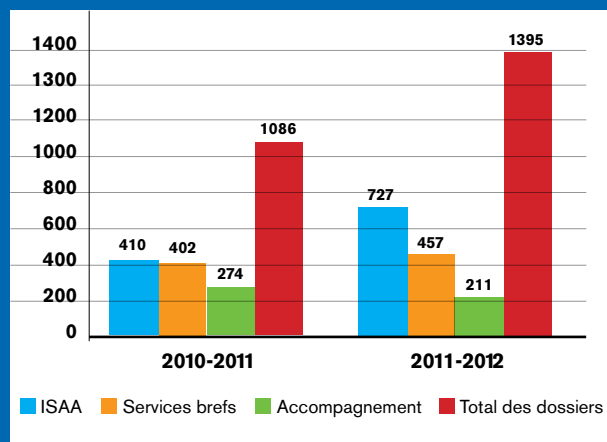


**Nota 1 :** Les services d'accompagnement ont commencé l'exercice financier 2011-2012 avec 274 dossiers ouverts.

**Nota 2 :** Les dossiers d'ISDS (Information et soutien à la défense par soi-même) et de Services brefs sont traités par les agents de l'évaluation initiale. Les dossiers de cas d'intervention de sensibilisation sont traités par les agents de protection des enfants.

**Nota 3 :** Toutes les demandes de services ne conduisent pas à l'ouverture d'un dossier.

## NOMBRE TOTAL DE DOSSIERS FERMÉS



**Nota :** Les services d'accompagnement ont terminé l'exercice financier 2011-2012 avec 208 dossiers encore ouverts (reportés).

L'ouverture d'un dossier n'indique pas le nombre d'enfants bénéficiaires ou ne reflète pas la complexité du cas. Nous pouvons prendre contact avec un groupe de frères et sœurs, mais seulement un dossier est ouvert au nom de l'enfant le plus âgé.

En 2011-2012, il y a eu une augmentation totale de 22 % dans les ouvertures et les fermetures de dossiers. La plus grande partie de l'augmentation relève des améliorations que nous avons apportées à nos méthodes de collecte d'information. La collecte d'information plus solide sur les inquiétudes, les questions et les données démographiques soulevées dans les demandes de services reflètent mieux notre charge de travail et améliorent notre compréhension des questions mises de l'avant par le public. L'augmentation de notre charge de travail a été de 3,5 %.

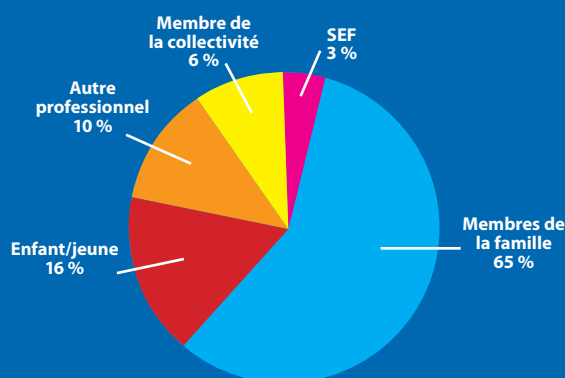
## QUI A CONTACTÉ LE BPE POUR DES SERVICES DE DÉFENSES DE SES DROITS

Comme par les années passées, le plus grand pourcentage (65 %) de notre base d'aiguillage comprend les parents, la famille élargie, les parents d'accueil, et les parents adoptifs qui contactent le BPE au nom d'un enfant ou d'un jeune.

En 2011-2012, les enfants et les jeunes composaient 16 % de notre base d'aiguillage totale.

Le nombre actuel d'enfants et de jeunes qui ont contacté le BPE pour des services de défenses des droits a augmenté de 17 % sur l'année précédente. Cette année, nous avons eu 213 contacts d'enfants et de jeunes à notre bureau, comparé à 176, l'an dernier.

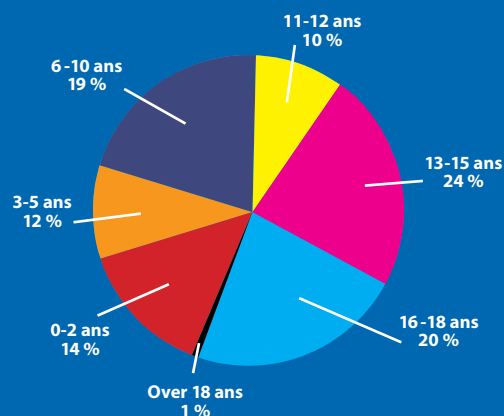
## QUI NOUS A APPELÉ



## LES ENFANTS ET LES JEUNES QUE NOUS SERVONS

Traditionnellement, nous avons servi près d'un nombre égal de garçons et de filles chez les enfants et les jeunes, le nombre de filles étant légèrement supérieur. Cette année, nous avons desservi 54 pour cent de filles et 46 pour cent de garçons.

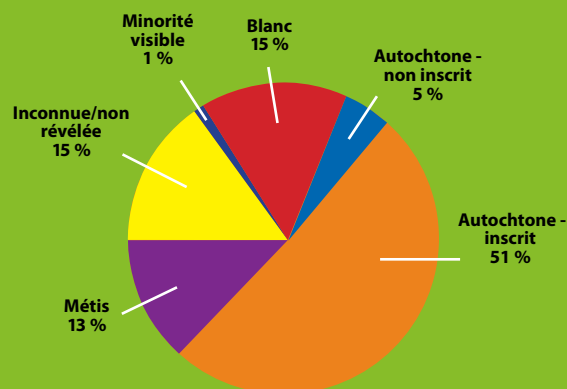
## ÂGE DE L'ENFANT/DU JEUNE



Parmi les catégories d'âge, nous avons vu une certaine variation, comparée aux années précédentes. D'habitude, notre catégorie d'âge desservie la plus élevée est les enfants de 6 à 10 ans, les jeunes adolescents âgés de 13 à 15 ans, et les adolescents plus âgés, de 16 à 18 ans.

Cette année, nous avons desservi de jeunes adolescents de 13 à 15 ans (24 %), des adolescents plus âgés de 16 à 18 ans (20 %), des enfants âgés de 6 à 10 ans (19 %) et de jeunes enfants de 0 à 2 ans (14 %).

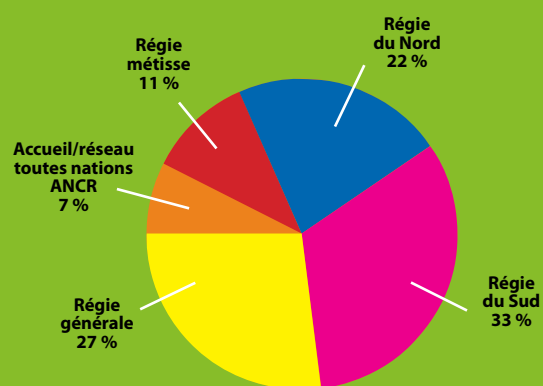
## ORIGINE RACIALE



**Nota :** Le BPE ne détermine pas l'origine raciale ; les particuliers doivent le déclarer eux-mêmes. La déclaration d'origine raciale n'est pas utilisée pour déterminer la provision de services d'accompagnement.

L'origine raciale des enfants et des jeunes impliqués avec les services de défense des droits démontre que 69 % étaient des enfants et de jeunes Autochtones. Ce nombre est légèrement plus élevé que l'an dernier (65 %). La majorité de ces enfants et de ces jeunes (76 %) étaient des enfants sous garde du système des SEF, où le système avait une responsabilité légale sur l'enfant. Comme suite à une variété de raisons historique et systémique, il y a une surreprésentation des enfants et des jeunes Autochtones au sein du système de bien-être de l'enfant. À la lumière de ce fait, ces chiffres ne sont pas surprenants.

## RÉGIE DES SEF RESPONSABLE



## LES PRÉOCCUPATIONS CONNEXES PRIORITAIRES DES SEF PAR CATÉGORIE

Chaque cas de défense des droits peut avoir des préoccupations multiples. Historiquement, les préoccupations les plus souvent rapportées sont en lien avec la planification de cas. Cette année, nous avons vu un glissement, avec les droits se situant au tout premier rang.

Top Issue	Number	Percentage
Droits**	2 512	38 %
Planification de gestion du cas	1 847	28 %
Qualité des soins	738	11 %
Réponse/opportunité de la réponse	545	8 %
Accessibilité	387	6 %
Maltraitance de l'enfant	204	3 %
Planification transitoire	137	2 %
Obligation de rendre compte :	136	2 %
Autre	107	2 %
Besoins spéciaux/complexes	63	>1 %
Adoption	11	>1 %
<b>Total</b>	<b>6 687 (dans 1 402 cas)</b>	<b>100 %</b>

\*\* La catégorie des droits comme préoccupation rapportée est basée sur les articles trouvés dans la Convention des N.U. sur les droits des enfants et comprend ce qui suit :

- ▶ **Droit à l'information** – L'information n'a pas été partagée avec le particulier
- ▶ **Droit à la participation** – Le particulier n'a pas été inclus dans le processus de prise de décision
- ▶ **Droit à la considération** – Les points de vue du particulier n'ont pas été pris en considération ou n'ont pas été suffisamment pondérés
- ▶ **Droit de savoir qu'il peut être représenté** – le particulier n'a pas été informé de son droit aux services de représentation
- ▶ **Droit à la représentation légale** – le particulier n'a pas reçu l'aide d'un représentant légal dans le processus judiciaire, ou on ne lui a pas fourni une représentation légale efficace

# STATISTIQUES

## DES RÉVISIONS D'ENQUÊTE SPÉCIALE



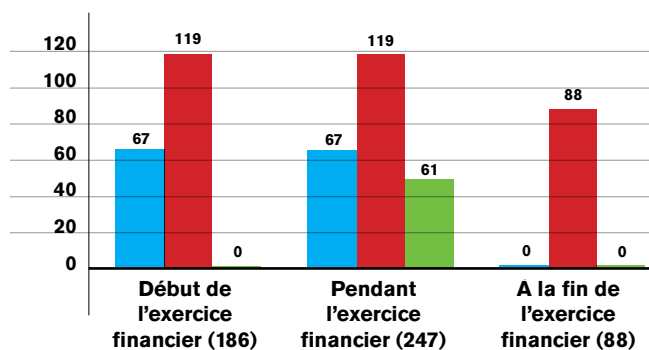
### OUVERTURES ET FERMETURES DE DOSSIERS

Le programme de révisions d'enquête spéciale prend ses responsabilités en ce qui a trait aux décès d'enfants depuis le 15 septembre 2008, par le biais d'une modification à la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille (LSEF)*, et 106 cas de décès d'enfants ont été transférés au BPE à ce moment, par le médecin légiste en chef (BMLC).

Nous avons commencé l'année 2011-2012 avec 186 dossiers reportés pour enquête, quoique sept d'entre eux ont plus tard été fermés sans rapport parce qu'ils ne relevaient pas de la compétence de notre bureau. Nous avons reçu notification de 163 nouveaux cas de décès d'enfant et 61 d'entre eux exigeaient une révision.

Au cours de l'année 2011-2012, le BPE a complété un total de 154 rapports de décès d'enfants. Tous les 67 rapports en souffrance transférés du BMLC en 2008 ont été complétés. Ceci nous laissait 86 dossiers restant à la fin de mars 2012. Deux dossiers, qui avaient été fermés plus tôt sans rapport, ont depuis été rouverts pour enquête, basée sur de nouveaux renseignements que nous avons reçus. Ceci signifie que le compte final de dossiers en attente à la fin de l'exercice financier 2011-2012 était 88.

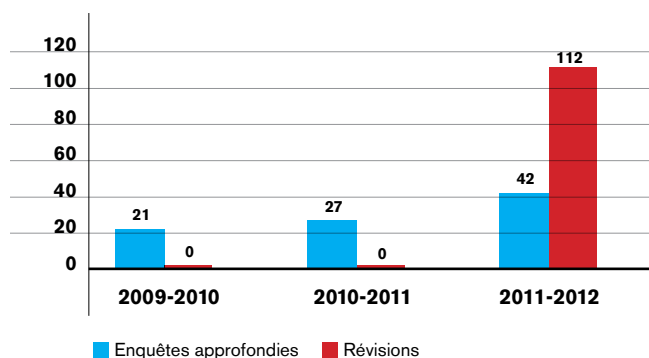
### CAS EXIGEANT UNE RÉVISION D'ENQUÊTE SPÉCIALE EN 2011-2012



■ Cas avant la proclamation ■ Cas après la proclamation ■ Accueils sujets à une RES

Nota : « Proclamation » se rapporte à la modification à la LSEF qui a été proclamée le 15 septembre 2008, et transférait la responsabilité des révisions de décès d'enfants au BPE

### DOSSIERS COMPLÉTÉS PAR ANNÉE



■ Enquêtes approfondies ■ Révisions

# MODIFICATIONS

## AUX RÉVISIONS D'ENQUÊTES SPÉCIALES



Cette année, le BPE a restructuré ses rapports de révision d'enquêtes spéciales.

Parce que la législation exige une révision du décès de chaque enfant qui a reçu des services, mais que seulement certaines circonstances exigent une enquête complète, nous avons adopté deux paliers de rapports :

**Enquête** — Le cas exige une révision complète des services qui ont été ou qui auraient dû être fournis et peut comprendre une révision des services financés publiquement, y compris les traitements pour santé mentale et dépendance. Le rapport peut comprendre des recommandations pour améliorer la sécurité et le bien-être et réduire les possibilités qu'un décès se produise dans des circonstances similaires

**Révision** — Une révision précise les circonstances du décès et présente un aperçu de l'implication des SEF avec l'enfant ou la famille de l'enfant. Elle peut aussi comprendre des recommandations.

Le 1er juin 2011, la première révision a été envoyée au ministre responsable de l'agence des SEF.

### LES ENQUÊTES COMBINÉES

De temps à autre, nous observons que certaines questions sont communes à de multiples cas de décès d'enfants. Donc, nous trouvons parfois utile de regrouper plusieurs enquêtes dans un rapport combiné pour traiter des questions systémiques.

Le BPE est dans une position unique qui nous permet de commenter systématiquement les questions qui existent également dans toute la province et qui sont liées au système de bien-être de l'enfance, dans son ensemble. Il est essentiel que les divers composants du système élargi de bien-être à l'enfance du Manitoba continuent à s'engager dans l'autoévaluation et l'amélioration comme suite aux effets à grande échelle que le système a sur les enfants, les familles et les collectivités. L'examen de ces questions parallèlement à ceux qui travaillent dans le système nous permet de réclamer plus vigoureusement les changements nécessaires.

Cette année, nous avons lancé cinq rapports combinés, dans lesquels les décès d'enfants étaient regroupés par thème. Ces rapports ont été regroupés par prestation de service d'agences précises, ou l'étude de certaines questions reliant de multiples agences. Certains des thèmes systémiques que nous avons explorés portaient sur la formation du personnel, la tenue de registre, les communications inter organisationnelles, la capacité des agences à répondre aux besoins de jeunes plus âgés, les interférences des gangs dans la vie des enfants.

### DÉFENDRE LES DROITS DES ENFANTS ET DES JEUNES EN ENGAGEANT LES AGENCES ET LES OFFICES RESPONSABLES

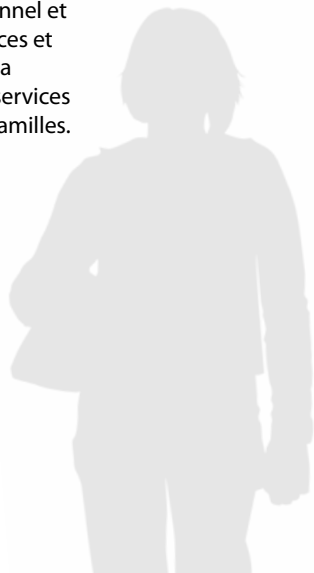
Le système de bien-être à l'enfance au Manitoba est constitué par un réseau large et complexe d'organismes, d'objectifs, de mandats, et de priorités. Du fait de notre statut unique à titre de bureau indépendant à l'extérieur du système, le BPE est capable d'étudier les questions qui sous-tendent et façonnent le système de bien-être à l'enfance. Certaines de ces questions affectent la capacité des enfants à accéder aux services, ainsi que la capacité des agences à faire la prestation des services de façon efficace. Lorsque nous complétons les enquêtes et concevons des recommandations, nous cherchons à identifier les secteurs où il existe des lacunes dans les services, ou là où nous croyons que des améliorations devraient être apportées dans l'intérêt des meilleurs services aux enfants et aux jeunes.

Lorsque nous approchons la fin d'une enquête, nous invitons régulièrement les agences pertinentes et leurs dirigeants à discuter de nos résultats et à fournir des renseignements et de la rétroaction à notre bureau, pendant que nous structurons les recommandations finales. L'expérience a montré que l'implication des groupes qui peuvent être affectés par nos recommandations, au processus de leur élaboration, rend les demandes d'amélioration de service plus atteignables et réalistes. Ce processus de collaboration nous permet aussi d'être tenus au courant de tout travail déjà entrepris par l'agence ou l'office des SEF qui répond aux résultats de la révision. De plus, ces discussions nous fournissent l'occasion de souligner auprès des prestataires de services, les besoins et les expériences des enfants et des familles touchés par le système de bien-être des enfants, au Manitoba.

## RECOMMANDATIONS DES RÉVISIONS D'ENQUÊTE SPÉCIALE

L'an dernier, notre bureau a fait un total de 69 recommandations officielles, qui reflétaient les 176 secteurs de préoccupations que le BPE avait notés, dans le cadre de ses révisions d'enquête spéciale. Les trois secteurs primordiaux de préoccupation portaient sur la catégorie générale de gestion de cas, qui fréquemment concerne l'évaluation du risque, et la coordination entre les parties concernées, ainsi que la planification des cas et des prestations de services.

Ces secteurs de préoccupation sont cohérents avec les questions soulevées dans le rapport de l'an dernier. Nous devons noter que dans le secteur de la coordination des cas, nous avons aussi rencontré un nombre d'exemples de travail exceptionnel et de coopération entre les agences et les organismes, aboutissant à la prestation d'une panoplie de services de qualité aux enfants et aux familles.



## MA VIE



*J'ai fait beaucoup de choses sinistres  
Tellement que vous en êtes tellement tous tristes  
Maintenant, je veux suivre le droit chemin  
Donc, tenez-vous près de moi, donnez-moi la main  
Je veux une autre chance,  
Sans utilisation de substances,  
J'essaie alors de ressentir,  
Ce que sentent les autres, et de guérir,  
La vie est courte ; il n'y a pas de temps  
pour les pensées négatives,  
Pour un temps j'étais captive,  
Maintenant que je suis en mouvance,  
Je me souhaite beaucoup de chance,  
Je reviens vers la lumière,  
Je réalise, l'avenir est si clair  
Là, je travaille sur les blessures,  
Mais je sais, je suis sortie des ordures,  
Je vais bien vivre ma vie, cette fois,  
Je sais que je suis sur la bonne voie,  
Je commence à connaître mon pourtour,  
Et une partie est faite d'amour,  
Cet amour, je le partagerai,  
Parce je sais où vous trouver...*

— T.R.L, 15 ans

# DÉCÈS D'ENFANTS AU MANITOBA

## DÉCÈS AU MANITOBA

Le Bureau du médecin légiste en chef (BMLC) a informé le BPE du décès de 163 enfants au cours de 2011-2012. Quinze décès étaient d'enfants non résidants, pour un total de 148 décès d'enfants du Manitoba.

## DÉCÈS SUJETS À EXAMEN

Les décès des enfants qui répondent aux critères pour révision d'enquête spéciale comprennent ceux où l'enfant, ou la famille de ce dernier avaient un dossier ouvert avec une agence de bien-être à l'enfance, ou un dossier qui avait été fermé au cours de l'année précédant le décès de l'enfant.

Il y a eu un total de 61 décès d'enfants qui répondaient à ces critères de révision, cette année. Douze de ces décès étaient des enfants qui étaient sous la garde d'une agence de bien-être à l'enfance.

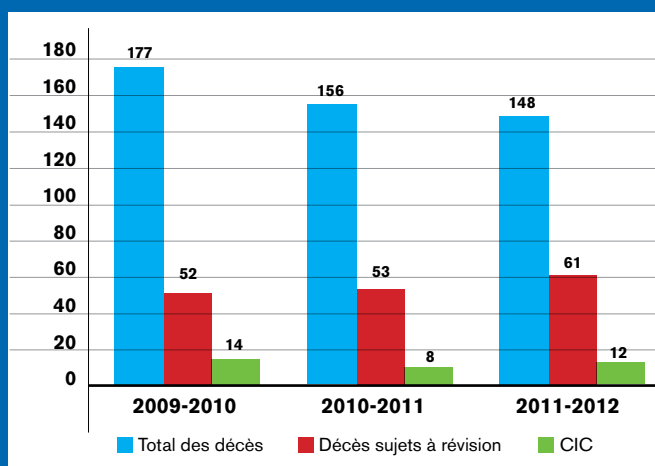
Le BMLC détermine la manière dont le décès s'est produit pour chaque enfant selon un protocole établi. Dans le tableau qui suit, nous fournissons une analyse des façons de décès comparées aux décès du Manitoba dans leur ensemble, aux décès sujets à examen, et aux décès d'enfants sous garde. Ce mécanisme de rapport est non officiel et peut différer légèrement de la décision sans appel du BMLC.

## TYPES DE DÉCÈS D'ENFANTS AU MANITOBA EN 2011-2012

Manière du décès	Décès au Manitoba		Décès sujets à examen		Décès d'enfants sous garde	
	Nombre	pourcentage	Nombre	pourcentage	Nombre	pourcentage
<b>Naturel</b>	<b>80</b>	<b>54 %</b>	<b>23</b>	<b>38 %</b>	<b>5</b>	<b>42 %</b>
Santé fragile	32		10		5	
Prématurité	40		10		0	
Maladie	7		3		0	
Autre	1		0		0	
<b>Accidentel</b>	<b>30</b>	<b>20 %</b>	<b>11</b>	<b>18 %</b>	<b>3</b>	<b>25 %</b>
Autre	3		1		1	
Noyade	4		2		1	
À la maison	5		3			
Véhicule automobile	18		5		1	
<b>Suicide</b>	<b>13</b>	<b>9 %</b>	<b>9</b>	<b>15 %</b>	<b>1</b>	<b>8 %</b>
<b>Homicide</b>	<b>2</b>	<b>1 %</b>	<b>2</b>	<b>3 %</b>	<b>1</b>	<b>8 %</b>
<b>Indéterminé</b>	<b>23</b>	<b>16 %</b>	<b>16</b>	<b>26 %</b>	<b>2</b>	<b>17 %</b>
<b>Total des décès</b>	<b>148</b>	<b>100 %</b>	<b>61</b>	<b>100 %</b>	<b>12</b>	<b>100 %</b>

Les décès sujets à révision reflètent l'ensemble des décès au Manitoba en ce que la plupart sont considérés être le résultat de cause naturelle. Quarante-vingts pour cent des décès sujets à révision étaient d'enfants qui n'étaient pas sous garde.

## COMPARAISON ANNUELLE DES DÉCÈS SUJETS À RÉVISION



Cette année, il y a eu une augmentation des décès sujets à révision. Avec l'augmentation du nombre d'enfants sous les soins du système de bien-être de l'enfance, une augmentation des décès sujets à révision n'est pas inattendue.

Le tableau qui suit identifie les décès d'enfants sujets à révision selon la régie des Services à l'enfant et la famille responsable de l'agence qui fournissait le service.

### DÉCÈS D'ENFANTS SUJETS À RÉVISION : PAR RÉGIE 2011-2012 (N 61)

	Nombre	Pourcentage
Régie générale	10	16 %
Régie métisse	4	7 %
Régie des Premières Nations du Nord	19	31 %
Régie des Premières Nations du Sud	28	46 %
<b>Total des cas impliqués avec les SEF</b>	<b>61</b>	<b>100 %</b>

Le statut juridique des enfants sous-garde qui ont fait l'objet d'une révision d'enquête spéciale en 2011-2012 est noté dans le tableau qui suit.

### DÉCÈS D'ENFANTS SOUS GARDE EN 2011-2012 : STATUT JURIDIQUE

Statut juridique	Naturel	Accidentel	Suicide	Homicide	Indéterminé	Total
Tutelle permanente	2	2	1			5
À vérifier VPA	3			1	1	5
Arrestation		1			1	2
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>12</b>

# RECOMMANDATIONS ET THÈMES GÉNÉRAUX DU BPE



En réfléchissant à la dernière année, nous recherchons le progrès qui a été fait sur les recommandations, ainsi que de nouvelles notions sur la façon d'améliorer les services aux enfants et aux jeunes.

## ENTENDRE LES POINTS DE VUE DES ENFANTS ET DES JEUNES, ET EN TENIR COMPTE



L'article 12 de la Convention des Nations Unies sur les droits des enfants (CIENU) déclarent que l'enfant a le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant et que ces opinions soient dûment prises en considération eu égard à son âge et son degré de maturité.

Le BPE continue de recevoir des rapports des enfants et des jeunes liés au manque de contact avec leurs travailleurs sociaux, ou l'absence de réponse de ces derniers. Ceci peut signifier que l'enfant ou le jeune ignore son plan de soins, se pose des questions au sujet des contacts familiaux ou n'est pas informé sur le sujet des nécessités de la vie quotidienne (p.ex., le droit au vêtement, à la récréation, à l'école, etc.).

La situation de crise du travail de première ligne de protection des enfants, ainsi que les énormes charges de travail, exacerbent les effets des obstacles aux communications entre l'enfant ou le jeune et son travailleur social. Dans certains cas, les travailleurs sociaux n'ont pas fourni de réponses en temps voulu aux enfants ou aux jeunes, sauf si la jeune personne fait une crise ou est en détresse profonde (p. ex., suicidaire). Le développement de liens concrets et de confiance entre les travailleurs et les enfants ou les jeunes est sérieusement compromis lorsque le contact régulier, en personne, ne se produit pas. Ceci est aggravé dans les situations où une agence a un roulement de personnel important ayant comme effet de fréquent changement de travailleur pour les enfants et les jeunes.

Les agents du BPE ont été témoins que les enfants et les jeunes qui s'avancent peuvent très bien s'exprimer en regard de leur âge et leur degré de maturité ou de développement. Ces enfants et ces jeunes sont prêts à s'engager avec un adulte de confiance qui est ouvert à écouter ce qu'ils ont à dire. Ceci est de plus prouvé par le fait que nous recevons des aiguillages répétés d'enfants et de jeunes lorsque de nouvelles préoccupations émergent et nous

avons souvent un contact continu avec des enfants et des jeunes qui ne reçoivent plus de services, mais qui souhaitent garder le contact pour nous dire comment ils vont.

Même si les obstacles systémiques des charges de travail et de la priorité des crises existent, les agences doivent garder l'importance de l'engagement des jeunes clients sur la liste de priorités.

## PLANIFICATION DE LA TRANSITION POUR QUITTER LES SOINS DE GARDE

18+

L'exigence de quitter la garde à l'âge de 18 ans demeure un défi pour de nombreux jeunes, dont certains ont besoin de soutien important pour faire la transition vers la vie d'adulte et l'indépendance.

Nous continuons de recevoir des demandes d'accompagnement dans ce secteur ; particulièrement en ce qui a trait à la planification de l'indépendance. Même si nous recevons certaines de ces préoccupations avant le 18e anniversaire de la jeune personne, un nombre de renvois n'est porté à notre attention que quelques semaines ou quelques jours avant l'âge de la majorité du jeune. Malheureusement, ces jeunes personnes n'ont aucun plan défini pour leur transition en dépit de leur indépendance imminente.

Nous recevons aussi un nombre de demandes de jeunes adultes (de 19 à 21 ans) qui éprouvent des difficultés avec les paramètres de leurs prolongations de garde ou le soutien qui leur est offert dans le cadre de ces arrangements.

Pour une plus ample discussion de ces questions, voir le résumé de notre rapport intermédiaire sur les recommandations faites dans le rapport 2006, *Renforcer nos jeunes : leur voyage vers la compétence et l'indépendance*, page 9. Le rapport intégral peut être téléchargé sur notre site Internet.

## LE RETRAIT D'ENFANTS EN FAMILLE D'ACCUEIL/ RECOURS DES PARENTS D'ACCUEIL



Pour un enfant sous garde, le processus de déménagement d'un prestataire de soins à un autre en est un qui cause de multiples perturbations. Cela veut souvent dire la rupture de rapports valables ainsi que les changements d'écoles, de collectivités, et d'un environnement familial.

Il y a des moments où un déménagement est essentiel et est manifestement dans le meilleur intérêt de l'enfant ; toutefois, dans ces situations, s'en tenir à un processus clair et équitable peut faciliter la transition. Si un parent d'accueil s'objecte au retrait de l'enfant, il ou elle a le droit d'interjeter appel de la décision.

Le BPE continue de recevoir des demandes de services de défense des droits liées au retrait d'enfants de leurs foyers d'accueil, surtout dans trois secteurs :

- Les enfants et les jeunes sont retirés du foyer d'accueil avant que le processus d'appel du parent d'accueil ne soit complété. Ceci contredit les normes et règlements des SEF.
- Les placements à plus long terme qui à l'origine étaient des « lieux de sécurité » (prévus comme placements d'urgence, à court terme) étant exclus du processus d'appel du parent d'accueil. Cela pose particulièrement problème lorsque les agences n'ont pas respecté les normes en répondant aux exigences de faire le placement dans un foyer d'accueil « spécifique à l'enfant » (un foyer d'accueil à plus long terme avec licence pour un enfant particulier, plutôt qu'une licence générale).
- Rapporté des délais importants dans le processus d'appel du parent d'accueil.

Même si le programme de Protection des enfants fait rapport d'avoir fait des efforts pour éclairer les attentes en ce qui a trait aux appels des parents d'accueil, nous continuons de recevoir des rapports au sujet des questions mentionnées plus haut, sur une base régulière.

## ÉVALUATION FAMILIALE



Les intervenants en service d'aide sociale à l'enfance ont la responsabilité d'engager les familles de façon à les habiliter pour atteindre leurs objectifs, et de continuellement évaluer l'environnement familial et les dynamiques pour les risques de nuire aux enfants et aux jeunes.

L'évaluation est le fondement du soutien, de l'intervention, et de la pratique efficace. Les évaluations efficaces sont menées par l'examen de la preuve, la recherche de renseignements supplémentaires, et l'analyse des circonstances.

L'intervenant de l'agence doit alors déterminer le niveau de sécurité et de risque, et intégrer ses conclusions au processus de planification avec la famille.

Bien que nous observions de nombreux exemples d'évaluations complètes, le BPE continue de voir des cas où il y a eu peu ou pas d'évaluation menée aux moments critiques. Il y a de nombreux moments où une évaluation est nécessaire ou peut fournir des enseignements précieux sur le fonctionnement de la famille.

À titre d'exemple, les meilleures pratiques et les normes provinciales soulignent toutes deux le besoin de faire une évaluation avant le retour d'un enfant. Une telle évaluation comprend un examen de ce qui a changé dans la famille et l'enfant depuis le moment de la prise en charge ou du placement volontaire par l'agence.

Une source importante de renseignements dans l'évaluation du retour potentiel d'un enfant sont les visites parent-enfant qui se produisent lorsque l'enfant est sous garde d'une agence. De plus, une évaluation du fonctionnement d'une famille et d'un enfant est importante, parce qu'elle peut être la source d'augmentation du stress pour les enfants et les familles. Le stress sur la famille peut être amplifié pour un certain nombre de facteurs, y compris lorsqu'un parent a connu l'alcoolisme ou le mésusage de substances. S'il n'y a pas suffisamment de soutien en place, les parents et les familles peuvent retourner à leurs anciens mécanismes d'adaptation, qui peuvent mener aux mêmes circonstances qui ont causé le retrait de l'enfant, en premier lieu.

## RISQUES DE L'ENVIRONNEMENT DE SOMMEIL



Le BPE a remarqué un nombre de décès d'enfants associés à des environnements de sommeil non sécuritaires.

Le partage du lit est populaire comme suite à la croyance qu'il favorise un meilleur attachement entre le parent et l'enfant, permet de plus longues périodes de sommeil pour le nourrisson et le parent, et encourage l'enfant à prendre le sein plus longtemps. Cependant, cette pratique peut engendrer des risques graves, y compris le coincement, la couverture, la surchauffe, et l'étouffement par la literie molle. Le partage du lit a aussi été identifié comme une pratique associée au syndrome de mort subite et inattendue du nourrisson (SMSIN) et le SMSN. Il est important que les parents et les prestataires de soins comprennent les risques associés au partage du lit et sachent à quoi ressemble un « environnement sécuritaire de sommeil ». Les services médicaux et sociaux ont une occasion de s'assurer que de nombreuses informations sur la réduction des risques associés au sommeil soient mises à la disposition des parents et des prestataires de soins.

<sup>2</sup> Trifunov, W. (2009). (2009). Pratique du partage du lit : Examen systématique des publications et des politiques Agence de la santé publique du Canada Renseignements relevés de [http://www.phac-aspc.gc.ca/hp-ps/dca-dea/stages-etapes/childhood-enfance\\_0-2/sids/pbs-ppl-fra.php](http://www.phac-aspc.gc.ca/hp-ps/dca-dea/stages-etapes/childhood-enfance_0-2/sids/pbs-ppl-fra.php)

<sup>3</sup> Même si le terme SMSIN est utilisé à titre de terme inclusif aux fins du présent rapport, les communautés médicales et de recherche n'ont toujours pas accepté une terminologie normalisée pour décrire les nombreux facteurs possibles liés à ces décès inexplicables des enfants. D'autres termes trouvés dans la littérature comprennent : SUDI (MSIE), SUD (MSI), SDII (MSDE), etc. Source : [http://www.childdeathreview.org/Symposium2009/KKA\\_Symp\\_Wed\\_CSM\\_IC.pdf](http://www.childdeathreview.org/Symposium2009/KKA_Symp_Wed_CSM_IC.pdf)

## RAPPORT FINANCIER

Total des salaires et avantages sociaux des employés = 1 994 \$  
Total charges d'exploitation = 870 \$

## LES MEMBRES DU PERSONNEL DU BUREAU DU PROTECTEUR DES ENFANTS

Darlene MacDonald — Protecteur des enfants  
Bonnie Kocsis — adjointe au Protecteur des enfants

### ADMINISTRATION :

Patty Sansregret – chef de service, Finances et administration  
Patsy Addis Brown (occasionnelle), chef de service,  
Projets spéciaux  
Vanessa Bodie, commis principal, Services de défense  
des droits  
Holly Johnson, adjointe administrative  
Audrey McBride-Christle (occasionnelle), adjointe  
administrative  
Cyd Ramsey, adjointe administrative  
Reji Thomas, adjointe administrative

## SERVICES DE PROTECTION

Angie Balan — gestionnaire de programme

### AGENTS ET AGENTES :

Sarah Arnal  
Debra De Silva  
Dawn Gair  
Doug Ingram  
Gerald Krosney  
Kirstin Magnusson  
Thelma Morrissette  
Rosie O'Connor  
Carolyn Parsons  
Denise Wadsworth  
Paula Zimrose

## RÉVISIONS D'ENQUÊTE SPÉCIALE

Shelagh Marchenski — gestionnaire de programme

### ENQUÊTEURS ET ENQUÊTEUSES :

Kevin Barkman  
Bob Christle  
Ranjodh Dhaliwal (commencé en juillet 2011)  
Justine Grain  
Cathy Hudek  
Tanis Hudson  
Marion Jonassen (jusqu'à mai 2011)  
Ainsley Krone  
Joanne Lysak  
Jennifer Rentz-Wright (commencé en juillet 2011)  
Lynda Schellenberg  
Donna Sutherland (occasionnelle)  
Barb Tobin

### COMITÉ CONSULTATIF DE RÉVISION D'ENQUÊTES SPÉCIALES

Le BPE remercie les membres du Comité consultatif de révision d'enquêtes spéciales pour leur dévouement envers les enfants du Manitoba. Ce comité fournit de la rétroaction d'experts, au BPE, sur les recommandations, les questions de pratiques et de politique.

M. Scott Amos	spécialiste opérationnel en développement social, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
M. Alem Asghedom	chargé de cours, programme de service social Centre-ville, Université du Manitoba
Mme Marie Christian Dr Charles Ferguson Dr Don Fuchs	Directrice, <i>Voices</i> — jeunes sous-garde Directeur, Child Protection Centre Professeur, Faculté de travail social, Université du Manitoba
Mme Pamela Jackson M. Corey La Berge	Thérapeute, formatrice et consultante avocat de service à la disposition des jeunes qui vivent avec l'ETCAF, Aide juridique Manitoba
Mme Margaret Lavallée Dr Peter Markestyn M. Peter Rogers	Aînée, Université du Manitoba ancien médecin légiste en chef conseiller supérieur, Santé Canada

# LE PLAIDOYER D'UN JEUNE POUR UNE PROLONGATION DE GARDE



J.F., dix-neuf ans, a eu une prolongation de sa garde des SEF, pour finir son cours secondaire. En avril 2012, il a cessé de fréquenter l'école comme suite à de la maladie dans sa famille et à d'autres problèmes personnels. Même s'il était déterminé à finir son cours secondaire, les SEF lui ont dit que sa prolongation de garde ne serait pas renouvelée après juillet 2012. J.F. a soumis un document aux SEF, détaillant les raisons pour lesquelles il croyait qu'on devrait lui accorder une autre prolongation de garde jusqu'en janvier 2013. Voici un extrait :

*Si je n'avais jamais été impliqué avec les SEF, je serais probablement comme le reste de ma famille, écroué en prison, à l'hôpital, à vendre des drogues sur la rue, etc. À mes yeux, je vois ma famille comme étant passablement en difficulté. La plupart des membres de ma famille me voient comme un exemple même si j'ai eu des hauts et pas mal de bas. Ils étaient là, et seront probablement toujours là pour moi, lorsque j'ai besoin de parler à quelqu'un.*

*Les SEF sont une des meilleures choses qui est arrivée dans ma vie, même si j'ai été dans beaucoup de mauvais foyers d'accueil, de foyers de groupe, et de refuges. Aujourd'hui, j'aide ma famille autant que je peux, je prêche beaucoup à mes petites sœurs, à mon grand frère, à mes oncles, à ma maman et à mes tantes. J'ai mon propre logement, et tout se passe bien maintenant.*

*Toute ma vie, j'ai toujours eu le soutien des SEF et cela a été vraiment utile jusqu'à maintenant, mais maintenant, ma prolongation des SEF se termine le 31 juillet et malheureusement, je n'ai même pas encore terminé mon cours secondaire. Les SEF m'ont enlevé, ainsi que mon frère et mes sœurs, à ma mère il y a longtemps. Nous avons eu la vie difficile pendant sept ou huit ans, puis nous sommes retournés avec notre mère, où nous l'avons vu faire beaucoup de mauvaises choses devant nous. J'ai eu beaucoup de bons et de mauvais moments dans les SEF, mais c'est à ce moment de ma vie que j'ai le plus besoin du soutien des SEF, pour finir mon cours secondaire.*



Plus de 50 % de tous les jeunes Canadiens entre l'âge de 18 et 25 ans vivent à la maison avec leurs parents. Presque le quart des jeunes (de 20 à 29 ans), qui vivent chez leurs parents, ont déjà quitté la maison pour vivre seuls, à un moment par le passé.

**Source :** Ressources humaines et développement des compétences Canada : Indicateurs de mieux être au Canada, Vie familiale – Jeunes adultes vivant avec leur(s) parent(s), juillet 2012. (Lien Internet : <http://tinyurl.com/bm4ajkbfra>)

**Mise à jour :** À ce moment, la prolongation de garde de J.F. a été accordée et il continue à recevoir le soutien de l'agence.

## **LE BUREAU DU PROTECTEUR DES ENFANTS**

346 avenue Portage, bur. 100  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0C3

Téléphone : 204-988-7440  
Sans frais : 1-800-263-7146  
Télécopieur : 204-988-7472

**[CHILDRENSADVOCATE.MB.CA](http://CHILDRENSADVOCATE.MB.CA)**



Protecteur  
des enfants